

Auto-évaluation par rapport aux principales exigences de la SMO 1 - Contrôle de la qualité

La Déclaration des obligations des membres (SMO) 1 de l'IFAC, Contrôle de la qualité, énonce les exigences auxquelles doit satisfaire une organisation membre de l'IFAC en ce qui concerne les systèmes de revue du contrôle de la qualité pour ses membres qui effectuent des missions d'audit, d'examen, d'autres mission d'assurance et de services connexes. La SMO 1 définit le cadre et les exigences pour l'élaboration de systèmes de revue du contrôle de la qualité externes performants. L'objectif des revues du contrôle de la qualité des cabinets d'audit consiste à évaluer la conformité avec les normes relatives au contrôle de la qualité 1 et autres normes professionnelles applicables et à permettre aux cabinets d'améliorer la qualité des services qu'ils fournissent. Le suivi des activités d'audit augmente également la confiance du public dans les rapports d'audit et renforce le respect et la crédibilité des membres de la profession comptable.

Bien que toutes les organisations membres de l'IFAC ne soient pas directement impliquées dans tous les aspects du contrôle de la qualité, en tant que membres de l'IFAC, elles doivent <u>élaborer ou démontrer l'existence de plans d'action</u> visant à respecter la <u>Déclaration des obligations des membres de l'IFAC 1</u>, qui oblige les organisations comptables professionnelles (OAP) à mettre en place ou à contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un système de revue du contrôle de la qualité. Les membres de l'IFAC doivent être des parties prenantes bien informées en ce qui concerne les processus d'inspection permanents et à long terme et les résultats dans leurs pays.

Lorsque l'organisation membre de l'IFAC n'a aucune autorité ni autorité partagée pour mettre en place un tel système, elle doit déterminer et prévoir l'ensemble des mesures approprié pour satisfaire aux exigences de la SMO 1 (par exemple, préconiser auprès des personnes responsables la mise en œuvre des meilleures pratiques relatives à la SMO 1; mettre en place des revues volontaires pour les membres afin qu'ils acquièrent de l'expérience et une meilleure compréhension avant un examen obligatoire par un organisme de surveillance; élargir la porté des revues auprès des membres en proposant des services autres que des audits)

Cette liste est destinée à aider les organisations comptables professionnelles à :

- faciliter une évaluation de haut niveau du système de revue du contrôle de la qualité dans leurs pays par rapport à la SMO 1 qui constitue la référence mondiale, en vue d'élaborer des feuilles de route pour combler les lacunes si nécessaire, permettant ainsi de réaliser des rapports d'audit et d'apporter des services de haute qualité dans leur pays;
- ✓ sensibiliser les parties prenantes à la SMO 1 et à ses exigences et les aider à comprendre comment les exigences de la SMO 1 doivent être intégrées aux systèmes de revue du contrôle de la qualité; et
- encourager une franche collaboration et la communication dans les pays où la surveillance est effectuée par un conseil de surveillance public, le gouvernement ou un autre organisme de réglementation.

Cette liste complète les exigences détaillées contenues dans la SMO 1 et ne couvre pas toutes les exigences des normes de l'IAASB pertinentes. Les organisations membres de l'IFAC doivent se familiariser directement avec les <u>Déclarations des obligations des membres (SMO)</u> et le <u>Manuel de l'IAASB</u>. Les organisations membres de l'IFAC peuvent trouver des témoignages de réussite des organisations comptables professionnelles (OAP) liés au contrôle de la qualité sur la Passerelle de connaissances de l'IFAC (IFAC Global Knowledge Gateway) sous <u>Prise en charge des normes internationales</u> et <u>Développement de la profession comptable</u>.

¹ À compter du 15 décembre 2022, l'IAASB publiera et se référera à des normes d'audit, de contrôle de la qualité, d'examen, relatives à d'autres missions d'assurance et de services connexes et fournira des lignes directrices sur les politiques et procédures de gestion de la qualité.



Meilleures pratiques relatives à la SMO 1	Oui	Non	Partiellement	Commentaires supplémentaires / explicatifs
Portée du système Des revues du contrôle de la qualité sont obligatoires au moins pour tous les audits² des états financiers.				
Normes relatives au contrôle de la qualité et autres directives concernant le contrôle de la qualité ³ Les cabinets sont tenus de mettre en place un système de contrôle de la qualité conforme aux normes de contrôle de la qualité.				
Les versions les plus récentes de l'ISQC 1 et d'autres normes ISA pertinentes sont adoptées comme normes de contrôle de la qualité.				
L'organisme membre aide les cabinets à comprendre les objectifs du contrôle de la qualité, à mettre en œuvre et à maintenir les systèmes appropriés de contrôle de la qualité.				
Cycle des revues Une approche cyclique, une approche fondée sur le risque ou une approche mixte est utilisée pour sélectionner les cabinets en vue d'effectuer une revue du contrôle de la qualité.				

² Conformément à l'OSM 1, dans les pays où la couverture de tous les audits des états financiers constitue une charge excessive, la priorité doit être donnée aux audits statuaires et aux audits des états financiers des entités d'intérêt public. Néanmoins, tous les cabinets réalisant des audits d'états financiers peuvent être soumis à la possibilité d'être sélectionnés pour une revue du contrôle de la qualité. Il est, cependant, dans l'intérêt public que la plus vaste gamme de services professionnels rendus par des comptables professionnels soit soumise à des systèmes de contrôle de la qualité qui correspondent à la nature des services. Par conséquent, lorsque cela est possible, les organismes de réglementation de la profession sont encouragés à étendre leur champ d'application pour couvrir autant de services professionnels que possible.

En raison du changement important des normes de contrôle de la qualité pour passer à des normes de gestion de la qualité, les organisations membres de l'IFAC devraient commencer à identifier et à prendre des mesures pour faire en sorte que : (a) la Norme internationale sur le contrôle de la qualité (ISQM) 1 et d'autres normes pertinentes soient adoptées et mises en œuvre comme requis par la SMO 3—Normes internationales sur l'audit et autres lignes directrices publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB); et (b) des exigences soient définies pour que les cabinets conçoivent, mettent en œuvre et utilisen que les cabinets conçoivent, mettent en œuvre et utilisen que les cabinets pays dans un délai raisonnable. Les cabinets seront responsables de mettre en œuvre des politiques et procédures conformés à l'ISQM 1, qui comportent huit composantes internationales de mettre en œuvre des politiques et procédures conformité aux politiques et procédures liées à un système de gestion de la qualité. Le système de gestion de la qualité devra alors évoluer pour surveiller la conformité aux politiques et procédures liées à un système de gestion de la qualité. Il convient d'approfondir et de mieux comprendre la culture et le contexte de risque du cabinet pour évaluer au mieux l'adéquation du système de gestion de la qualité. Le système de gestion de la qualité devra tenir compte de la mesure dans laquelle le système de gestion de la qualité qui en résulte a été conçu pour traiter les risques et assurer la gestion de manière efficace en vue d'obtenir la qualité. Cela peut nécessiter une formation supplémentaire des équipes chargées du contrôle de la qualité pour communiquer les conclusions aux principaux partenaires et aux personnes qui ont l'ultime responsabilité du système de gestion de la qualité. Dans le texte actuel de la SMO 1, qui indique que les membres de l'IFAC sont tenus d'aider les cabinets à comprendre les objectifs de la qualité et à mettre en œuvre un système de gestion de la qu



Meilleures pratiques relatives à la SMO 1	Oui	Non	Partiellement	Commentaires supplémentaires / explicatifs
En ce qui concerne l'approche cyclique, les revues du contrôle de la qualité ont lieu au moins tous les six ans (et tous les trois ans pour les audits d'entités d'intérêt public).				
Équipe chargée de la revue du contrôle de la qualité L'indépendance de l'équipe chargée du contrôle de la qualité est évaluée et documentée.				
L'équipe chargée du contrôle de la qualité possède les niveaux d'expertise appropriés.				
Production de rapports Les documents justificatifs à l'appui du rapport de revue du contrôle de la qualité sont requis.				
Un rapport écrit est émis à la fin de la revue du contrôle de la qualité et remis au cabinet / au partenaire faisant l'objet de la revue.				
Mesures correctives et disciplinaires Les cabinets / partenaires faisant l'objet de la revue sont tenus d'apporter les modifications en temps opportun pour répondre aux recommandations figurant dans le rapport de la revue.				
Le système de revue du contrôle de la qualité est lié au système d'enquêtes et de discipline.				



Meilleures pratiques relatives à la SMO 1	Oui	Non	Partiellement	Commentaires supplémentaires / explicatifs
Considération de supervision publique L'organisme responsable des revues du contrôle de la qualité coopère avec son organisme de surveillance et partage les informations sur le fonctionnement du système de revue du contrôle de la qualité, le cas échéant.				
Contrôle régulier de la mise en œuvre et de l'efficacité Des contrôles réguliers de la mise en œuvre et de l'efficacité du système sont effectués.				